

# Loi sur la protection du littoral

Document de consultation



**NOVA SCOTIA**  
**NOUVELLE-ÉCOSSE**

© Droit d'auteur de la Couronne, Province de la Nouvelle-Écosse, 2018

Loi sur la protection du littoral : Document de consultation  
Ministère de l'Environnement  
Juin 2018

ISBN : 978-1-55457-861-0

Étant presque entièrement entourée par la mer, la **Nouvelle-Écosse** possède un littoral très étendu. En effet, en longeant la côte d'un bout à l'autre de la province et en entrant dans chaque port, anse, goulet et estuaire soumis à l'influence des marées, il faudrait parcourir quelque 13 300 kilomètres. Il n'est donc pas étonnant que la Nouvelle-Écosse soit une province de pêcheurs, de bateaux, de plages et de chalets, de nageurs, de marins, de surfeurs et de plongeurs. Nous aimons la mer; et celle-ci façonne notre province. Notre histoire est pleine d'aventures et de tragédies liées à l'océan. La Nouvelle-Écosse est faite aussi bien de ports tranquilles que de falaises balayées par le vent et de dunes vivantes. Le vent, les vagues et les marées redessinent constamment notre littoral, emportant parfois ce que nous construisons. Le respect de la mer et de sa puissance est une leçon permanente.

Nous aimons construire près du littoral pour avoir vue sur la mer. Cependant, les marées, les courants, l'action des vagues, l'érosion et les vents violents seront toujours là.

Ne pas respecter ces phénomènes naturels a de graves conséquences. Les lieux comme les marais salants et les zones humides côtières filtrent les substances nocives et fournissent aux espèces menacées un habitat.

Ne pas respecter le mouvement normal et naturel de ces zones en construisant par exemple des bâtiments trop près du littoral peut entraîner une détérioration des zones côtières sensibles.

Construire trop près du littoral

comporte également des risques pour l'argent investi dans les biens immobiliers ainsi que pour la sécurité du public.

Les dégâts causés par la montée du niveau des océans et les ondes de tempêtes sont de plus en plus fréquents. Parfois, nous aggravons involontairement la situation. En effet, lorsque nous modifions physiquement le littoral, nous accélérons l'érosion des côtes en essayant précisément de freiner ce phénomène. De plus, tenter de contrôler la mer est coûteux et souvent impossible. Il serait donc plus réaliste de construire dans des zones moins vulnérables.



Le littoral de la province, qui est le résultat de milliards d'années de transformations, a permis aux Mi'kmaq, pendant des milliers d'années, de se nourrir et de se déplacer. Il a favorisé le commerce et vu arriver des immigrants pendant des centaines d'années. Le littoral fait donc partie de notre identité, et le protéger est important pour les Néo-Écossais.

Notre prospérité est étroitement liée à la mer et à ses richesses. De nombreux navires font escale et sont construits dans la province. Nous dégustons les poissons et fruits de mer que nous pêchons et nous les exportons dans le monde entier. Nos plages nous permettent de nous détendre. Nous invitons régulièrement les gens à venir découvrir la nature sauvage de notre province, le charme de ses villages côtiers, la richesse de sa faune ainsi que sa beauté spectaculaire.

Que devons-nous faire pour concilier la protection des bâtiments situés à proximité du littoral, la protection des écosystèmes et la beauté exceptionnelle de notre province?

Selon un rapport de la Commission géologique du Canada datant de 1998, le Canada atlantique possède le plus vaste littoral sensible à l'élévation du niveau de la mer au Canada, y compris une grande partie des côtes de la Nouvelle-Écosse. La masse continentale s'enfonce lentement en raison d'un phénomène naturel appelé « subsidence ». Notre littoral, dont les caractéristiques sont très variées, se compose aussi bien de falaises stables que de plages soumises à l'érosion et de systèmes dunaires. Le littoral est constamment soumis à l'effet des marées, des courants et des tempêtes; et les écosystèmes et la faune évoluent en fonction de ces processus naturels. La montée du niveau des océans va donc modifier les zones côtières. Certaines falaises par exemple pourraient reculer chaque année de quelques mètres.

Bien qu'il soit difficile d'extrapoler à partir de zones particulières, de vastes étendues du littoral de la Nouvelle-Écosse sont soumises à une érosion prononcée et aux inondations. Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), le niveau des océans va continuer à monter. Associée au fait qu'une partie de la masse terrestre, au Canada atlantique, s'enfonce, cette situation pourrait entraîner au cours des décennies à venir

d'importants changements liés au niveau de la mer. Selon certains experts (Forbes et coll., 2006), la montée du niveau de la mer devrait se situer entre 0,7 et 1,4 mètre d'ici la fin du siècle.\*

Le gouvernement s'est donc engagé à créer une loi pour assurer la protection juridique du littoral de la province. Comment devons-nous nous y prendre pour créer une loi qui permettra de s'assurer que les générations futures continuent de profiter du littoral, que les ressources côtières soient protégées, que les écosystèmes soient préservés et que les gens soient incités à construire dans des zones moins soumises à la montée du niveau de la mer, à l'érosion et aux tempêtes?

Nous voulons donc obtenir l'avis des Néo-Écossais sur la question afin de pouvoir créer une loi efficace.

## La loi devra :

1. définir la « zone côtière protégée » à laquelle elle s'appliquera;
2. limiter certaines activités dans la zone côtière protégée;
3. contenir des dispositions en matière de surveillance et de conformité.

Nous abordons chacun de ces aspects plus en détail ci-dessous.

### Définir la zone côtière protégée

La nouvelle loi doit clairement définir la zone côtière qui est protégée.

Il faut que cette zone soit claire pour tout le monde, c'est-à-dire aussi bien pour les citoyens et les entreprises que pour le gouvernement, les administrations municipales et les personnes chargées de l'application des règlements.

**La zone côtière protégée pourrait être une bande de terre longeant tout le littoral.**

*Selon vous, quel périmètre la nouvelle loi devrait-elle protéger?*

\* Rapport Forbes : cité dans *Our Coast: Live, Work, Play, Protect: The State of Nova Scotia's Coast: Technical Report*, Province de la Nouvelle-Écosse, p 162, 2009.

Voici certaines des questions que nous examinerons :

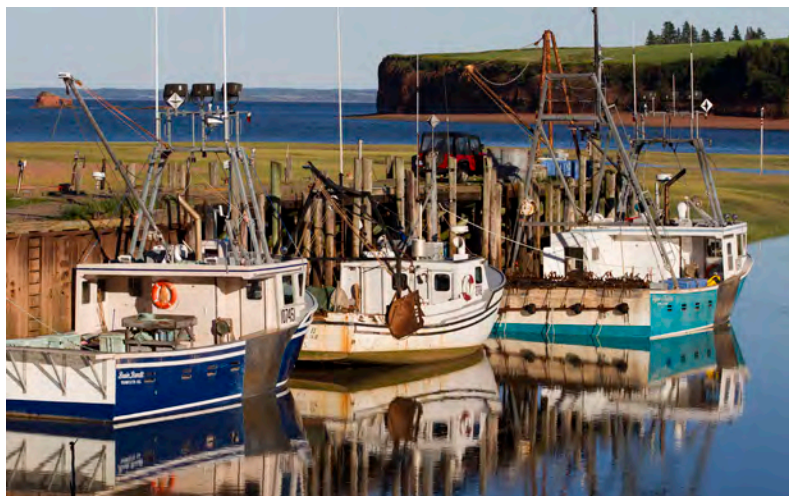
- Quelle devrait être la largeur de cette bande de terre?
- Où commencerait-elle? Il nous faut un point de départ ou une limite de référence, comme le niveau de haute mer, le niveau de basse mer, ou le niveau moyen de la mer.
- Quelle serait la distance de recul?
- Devrait-on tenir compte des degrés d'élévation pour définir la zone côtière protégée? Par exemple, un chalet situé au niveau de la mer est plus vulnérable qu'un chalet se trouvant près de l'océan, mais sur une colline. En ce qui concerne les ondes de tempête, quelle devrait être l'élévation minimale au-dessus du niveau de haute mer?
- Qu'en est-il des signes d'érosion? Certaines zones sont très peu soumises à l'érosion, alors que d'autres s'érodent constamment. Comment inclure une évaluation des risques locaux?

**La nouvelle loi devrait tenir compte des autres lois, des chevauchements de compétences et de la façon dont nous vivons, travaillons et nous divertissons dans les régions côtières.**

Voici quelques-uns des problèmes et des aspects que nous aborderons :

- Comment respecter les usages commerciaux et industriels? En Nouvelle-Écosse, nombreux sont ceux dont l'activité professionnelle est liée à la mer. En effet, les fruits de mer sont les produits que nous exportons le plus, représentant chaque année deux milliards de dollars de revenus; et le secteur emploie des milliers de Néo-Écossais. Comment faire pour ne pas nuire aux activités économiques dont dépend notre économie? Il s'agit par exemple des activités visées par la loi sur les ressources halieutiques et côtières (*Fisheries and Coastal Resources Act*) et la loi sur les énergies marines renouvelables (*Marine*

*Renewable Energy Act*) – transformation du poisson, aquaculture, récolte du fucus. La pêche et l'aquaculture seront exemptées, mais comment définir ces exemptions? À quelles autres activités économiques devons-nous veiller à ne pas nuire?



- Qu'en est-il des terres protégées par d'autres lois? Il s'agit par exemple des plages protégées par la loi sur les plages (*Beaches Act*), des zones sensibles protégées par la loi sur les lieux spéciaux (*Special Places Act*), ou des digues protégées par loi sur la conservation des marais convertis en terres agricoles (*Agricultural Marshlands Conservation Act*). La limite d'une zone côtière protégée devra exclure certains types de terres désignées.
- Qu'en est-il des règlements locaux sur l'utilisation des terres? Dans certaines régions de la province, les règlements municipaux sur l'utilisation des terres prévoient déjà une bande de retrait du littoral. Dans d'autres régions, aucune limite n'existe. Comment concilier les besoins locaux avec les normes provinciales?
- Qu'en est-il du respect des modes de vie traditionnels le long des côtes? Les Mi'kmaq ont survécu longtemps entre autres grâce aux ressources côtières, et ce bien avant l'arrivée des Européens, comme en témoignent les découvertes faites dans les terres endiguées par les Acadiens et les tertres de coquilles. La préservation des usages traditionnels et des écosystèmes naturels est importante à la fois pour les Mi'kmaq et l'ensemble des Néo-Écossais. La plupart des villages côtiers existent depuis des centaines d'années, dépendant génération après génération des richesses de l'océan pour subsister. Comment les villages côtiers s'adaptent-ils à l'évolution des côtes en respectant la nature et les phénomènes naturels?

## Limiter certaines activités

La protection du littoral vise à :

- empêcher la détérioration des écosystèmes côtiers sensibles et des habitats fauniques, comme les marais salants et les zones humides côtières;
- réduire les risques qui sont associés aux ondes de tempête, aux inondations, à la projection de débris, aux ponts et aux routes emportés par l'eau;
- réduire les risques de dommages aux maisons, aux chalets, aux entreprises et aux infrastructures publiques.

Nous devons cependant atteindre ces objectifs en tenant compte :

- du dynamisme des modes de vie qui existent le long des côtes – villages de pêcheurs, zones d'activités le long de la mer, industries dépendant d'un accès direct au littoral;
- de l'activité économique liée aux ressources côtières.

Pour créer une loi sur la protection du littoral, il faut d'abord préciser les aspects suivants :

Quelles activités la nouvelle loi devrait-elle interdire ou limiter dans la zone côtière protégée?

- Les nouvelles constructions?
- Enlèvement de matériaux, comme le sable?
- Altération du contour naturel du littoral, comme les marais salants?
- Dépôt ou déversement de déchets ou d'autres matériaux?



Comment concilier la protection du littoral avec les besoins liés aux structures existantes et aux usages récréatifs et commerciaux des zones côtières? Nous ne voulons pas en effet nuire au dynamisme des villages de pêcheurs, aux centres-villes situés sur le littoral ou aux industries qui dépendent d'un accès direct à la côte.

*Selon vous, quelles structures et activités devraient être limitées dans la zone côtière protégée?*

Qu'en est-il des maisons, des chalets et des entreprises qui existent déjà le long du littoral et à l'intérieur de la zone côtière protégée?

Nous devons également réfléchir à la protection des structures que menacent la montée du niveau des océans et l'érosion du littoral, tout en minimisant l'impact sur l'environnement.

Qu'en est-il des zones de construction potentielles à proximité du littoral qui ne présentent aucun risque pour l'environnement? Il s'agit des zones qui ne sont pas soumises à l'érosion et de celles dont l'élévation les protège des ondes de tempête. Serait-il logique de prévoir une « dérogation » pour autoriser de telles constructions? Devrions-nous demander à un professionnel, comme un ingénieur ou un géologue, d'approuver les exceptions?

*Selon vous, quelles exceptions devrions-nous envisager pour les activités présentes dans la zone côtière protégée?*

Nous voulons que la nouvelle loi respecte également les activités autorisées en vertu d'autres lois fédérales ou provinciales. Il s'agit par exemple de ce qui suit :

- Baux aquacoles et baux pour la récolte de fucus;
- Permis délivrés en vertu de la loi sur les plages et l'estran (*Beaches and Foreshores Act*) ou la loi sur les terres de la Couronne (*Crown Lands Act*);
- Projets autorisés en vertu de la loi sur les énergies marines renouvelables (*Marine Renewable Energy Act*);
- Marais agricoles protégés en vertu de la loi sur la conservation des marais convertis en terres agricoles (*Agricultural Marshlands Conservation Act*);
- Projets ou activités autorisés en vertu de la loi sur l'environnement (*Environment Act*).



## Dispositions en matière de surveillance et de conformité

Nous voulons faciliter autant que possible la compréhension et le respect de la nouvelle loi. Par exemple, nous ne voudrions pas que des personnes consacrent beaucoup de temps et d'argent à prévoir la construction d'une structure que la nouvelle loi ne permettrait pas.

Au moment de créer et de mettre en œuvre la nouvelle loi, nous devons réfléchir aux aspects suivants :

- Comment devons-nous procéder afin qu'il soit facile pour le public de connaître les nouveaux règlements et de les respecter?
- Comment devons-nous procéder pour intervenir suffisamment tôt dans un projet de construction afin d'éviter les déceptions et les dépenses inutiles?
- Comment pouvons-nous réduire le fardeau administratif d'une nouvelle loi tout en protégeant le littoral?

## Dites-nous ce que vous pensez de la création d'une loi sur la protection du littoral

Votre avis nous intéresse. Nous vous demandons de bien vouloir prendre le temps de nous dire ce que vous pensez de la loi qui est proposée en répondant aux questions ci-dessous. Si vous souhaitez donner votre avis sur d'autres aspects, n'hésitez pas.

Que pensez-vous du projet de loi?

- À quelles zones la nouvelle loi devrait-elle s'appliquer? Quelles devraient être les limites de la zone côtière protégée?
- Quelles autres dispositions voudriez-vous et pourquoi?
- Souhaiteriez-vous que certaines des idées présentées dans ce document ne soient pas examinées? Pourquoi?

- Selon vous, quelles exceptions devrions-nous envisager pour les activités présentes dans la zone côtière protégée?
- Quelles conséquences la loi sur la protection du littoral pourrait-elle avoir pour vous?

## Donner suite à ce document

Veillez aller à [novascotia.ca/coast/fr](http://novascotia.ca/coast/fr) pour remplir le questionnaire. Si vous n'avez pas de connexion Internet, composez le 902-424-2547 et nous vous ferons parvenir une copie papier.